

Mercier—Hochelaga-Maisonneuve**Taux de taxation et tarification¹****Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,4774	0,7022
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5606	0,7022
Immeubles non résidentiels	1,9382	2,3014
Terrains vagues	0,9548	1,4044

Réserve financière de l'eau**Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau**

	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Immeubles résidentiels	0,0197	0,0274
Immeubles non résidentiels ²	0,0725	0,0889

Réserve financière de la voirie**Taxe pour travaux de voirie**

	Taxe locale	Taxe d'agglomération
Immeubles résidentiels	n. a.	0,0065
Immeubles non résidentiels	n. a.	0,0363

Taxes d'arrondissement**Taxe relative aux services (tous les immeubles)****Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)**

	Tarif local	Taxe d'agglomération
Taxe relative aux services (tous les immeubles)	n. a.	n. a.
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0121	n. a.

Tarification fiscale locale**Tarification de l'eau**

Immeubles non résidentiels : Un tarif au compteur de 0,22 \$/m³ aux grands consommateurs d'eau.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux foncières sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2008, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,52 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.